

SECTION 1 : IDENTIFICATION

1.1. Étiquette d'un produit

Forme du produit : Mélange

Nom du produit : Outillage Diamant

Synonymes : Embouts de diamant, lame de diamant, meuleuses de coupe, fil de diamant, disques et blocs de meulage et segments de diamant.

Pictogrammes de danger (SGH-US)



Mot indicateur (GHS-US)

: Danger

Mentions de danger (GHS-US)

: Peut former des concentrations de poussières combustibles dans l'air.

H228 - Matière solide inflammable.

H317 - Peut provoquer une allergie cutanée.

H319 - Provoque une sévère irritation des yeux.

H334 - Peut provoquer des symptômes allergiques ou d'asthme ou des difficultés respiratoires par inhalation.

H350 - Peut provoquer le cancer (inhalation).

H361 - Susceptible de nuire à la fertilité ou au fœtus.

H372 - Cause des lésions aux organes (voies respiratoires) à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée (inhalation).

H400 - Très toxique pour les organismes aquatiques.

H410 - Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Conseils de prudence (SGH-US)

- : P201 - Se procurer les instructions spéciales avant l'utilisation.
P202 - Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les mesures de sécurité.
P210 - Tenir à l'écart de températures extrêmement élevées ou basses, des sources d'inflammation et des matières incompatibles. - Ne pas fumer.
P240 - Mise à la terre / liaison du conteneur et du matériel de réception.
P241 - Utiliser du matériel électrique, de ventilation et d'éclairage antidéflagrant.
P260 - Ne pas respirer les poussières.
P264 - Se laver les mains, les avant-bras et les autres zones exposées soigneusement après manipulation.
P270 - Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation de ce produit.
P272 - Les vêtements de travail contaminés ne doivent pas sortir du lieu de travail.
P273 - Éviter le rejet dans l'environnement.
P280 - Porter des gants de protection, des vêtements de protection et un équipement de protection des yeux.
P284 - [En cas de ventilation insuffisante] porter une protection respiratoire.
P302 + P352 - En cas de contact avec la peau : Laver abondamment à l'eau.
P304 + P341 - En cas d'inhalation : Si la respiration est difficile, déplacer la personne à l'air frais et bien respirer.
P305 + P351 + P338 - EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Retirez les lentilles cornéennes, si elles sont présentes et faciles à faire. Continuer à rincer.
P308 + P313 - Si exposé ou concerné : consulter un médecin.
P314 - Consulter un médecin si vous ne vous sentez pas bien.
P321 - Traitement spécifique (voir la section 4 de cette FDS).
P333 + P313 - En cas d'irritation ou d'éruption cutanée : consulter un médecin.
P337 + P313 - Si l'irritation oculaire persiste : consulter un médecin.
P342 + P311 - En cas de symptômes respiratoires : Appeler un centre d'antipoison ou

Outillage Diamant

Fiche de données de sécurité

Selon Federal Register / Vol. 77, n° 58 / lundi 26 mars 2012 / Règlement intérieur

un médecin.

P363 - Laver les vêtements contaminés avant de les réutiliser.

P370 + P378 - En cas d'incendie : utiliser un moyen approprié (voir paragraphe 5) pour l'éteindre.

P391 - Recueillir le produit répandu.

P405 - Magasin verrouillé.

P501 - Éliminer le contenu / le conteneur conformément à la réglementation locale, régionale, nationale et internationale.

Information additionnelle : Ces produits dans leur état de fabrication ne présentent qu'un risque de sensibilisation de la peau. 1. Opérations telles que le meulage, le découpage, la soudure ou le brasage peut libérer des fumées et de la poussière pouvant présenter des risques supplémentaires pour la santé et des risques physiques. Dans des conditions d'utilisation normales, ce produit peut générer de petites quantités de poussière pouvant présenter un risque pour l'utilisateur.

* Cette FDS couvre les dangers du produit pendant l'utilisation, quand de la poussière peut être générée.

1.2. Utilisation prévue du produit

Utilisation de la substance / du mélange : Découpe, perçage et meulage.

1.3. Nom, adresse et téléphone de la partie responsable

Entreprise

Produits diamantés limités

333, rue Prospect

Elyria, OH 44035

T : (440) 323-4616

1.4. Numéro d'urgence

Numéro d'urgence : (440) 323-4616

SECTION 2 : IDENTIFICATION DES DANGERS

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Flam. Sol. 2 H228

Eye Irrit. 2 H319

Resp. Sens. 1 H334

Skin Sens. 1 H317

Carc. 1B H350

Repr. 2 H361

STOT RE 1 H372

Aquatic Acute 1 H400

Aquatic Chronic 1 H410

Peigne. poussière

Texte complet des classes de danger et des phrases H : voir section 16

2.2. Éléments d'étiquetage

Étiquetage SGH-US

2.3. Autres dangers

L'exposition peut aggraver des problèmes préexistants au niveau des yeux, de la peau ou des voies respiratoires. Une protection auditive doit être utilisée pour contrôler l'exposition au bruit provenant du meulage.

2.4. Toxicité aiguë inconnue (SGH-US)

Pas de données disponibles

Outillage Diamant

Fiche de données de sécurité

Selon Federal Register / Vol. 77, n° 58 / lundi 26 mars 2012 / Règlement intérieur

SECTION 3 : COMPOSITION / INFORMATION SUR LES INGRÉDIENTS

3.1. Substance

N'est pas applicable

3.2. Mélange

prénom	Étiquette d'un produit	%	Classification GHS-US
Cobalt	(N ° CAS.) 7440-48-4	15 - 99.8	Flam. Sol. 2, H228 Eye Irrit. 2A, H319 Resp. Sens. 1B, H334 Skin Sens. 1, H317 Carc. 1B, H350 Repr. 2, H361 Aquatic Acute 1, H400 Aquatic Chronic 1, H410 Peigne. poussière
Cuivre	(N ° CAS.) 7440-50-8	5 - 90	Aquatic Acute 1, H400 Aquatic Chronic 3, H412 Peigne. poussière
Nickel	(N ° CAS.) 7440-02-0	10 - 75	Skin Sens. 1, H317 Carc. 2, H351 STOT RE 1, H372 Aquatic Acute 1, H400 Aquatic Chronic 3, H412 Peigne. poussière
Le fer	(N ° CAS.) 7439-89-6	5 - 50	Peigne. poussière
Le carbure de tungstène	(N ° CAS.) 12070-12-1	2 - 50	Peigne. poussière
Diamant	(N ° CAS.) 7782-40-3	3 - 18	Non classés
Argent	(N ° CAS.) 7440-22-4	5 - 15	Aquatic Acute 1, H400 Aquatic Chronic 1, H410 Peigne. poussière
Étain	(N ° CAS.) 7440-31-5	2 - 10	Peigne. poussière
Manganèse	(N ° CAS.) 7439-96-5	1 - 5	Peigne. poussière
Titane	(N ° CAS.) 7440-32-6	1 - 3	Flam. Sol. 1, H228 Peigne. poussière
Carbure de chrome (Cr3C2)	(N ° CAS.) 12012-35-0	1 - 2.9	Non classés
Zinc	(N ° CAS.) 7440-66-6	1 - 1.5	Aquatic Acute 1, H400 Aquatic Chronic 1, H410 Peigne. poussière

Texte complet des phrases H : voir section 16

SECTION 4 : PREMIERS SECOURS

4.1. Description des premiers secours

Premiers Secours Généralités : Ne portez rien à la bouche d'une personne inconsciente. En cas de malaise consulter un médecin (si possible lui montrer l'étiquette).

Premiers soins après l'inhalation : Pour les particules et la poussière : En utilisant une protection respiratoire appropriée, déplacez immédiatement la personne exposée à l'air frais. Encouragez la personne exposée à tousser, crachez et mouchez-vous pour éliminer la poussière. Appelez immédiatement un centre antipoison, un médecin ou un service médical d'urgence.

Premiers soins après contact avec la peau : Pour les particules et la poussière : Arrosez immédiatement la zone affectée avec de l'eau pendant au moins 15 minutes. Consulter un médecin si une irritation / éruption cutanée se développe ou persiste.

Premiers soins après contact avec les yeux : Rincer immédiatement à l'eau pendant au moins 15 minutes. Retirez les lentilles cornéennes, si elles sont présentes et faciles à faire. Continuer à rincer. Obtenir des soins médicaux.

Premiers secours après ingestion : Rincer la bouche. NE PAS faire vomir. Obtenir des soins médicaux.

Outillage Diamant

Fiche de données de sécurité

Selon Federal Register / Vol. 77, n° 58 / lundi 26 mars 2012 / Règlement intérieur

4.2. Principaux symptômes et effets aigus et différés

Symptômes / blessures : Sous forme expédiée : Peut provoquer une allergie cutanée. Pour les particules et les poussières générées pendant le traitement : Peut provoquer le cancer (inhalation). Susceptible de nuire à la fertilité ou au fœtus. Peut provoquer des symptômes d'allergie ou d'asthme ou des difficultés respiratoires par inhalation. Sensibilisation de la peau. Provoque une grave irritation des yeux. Cause des lésions aux organes (voies respiratoires) à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée (inhalation).

Symptômes / lésions après inhalation : La poussière peut être nocive ou causer une irritation. L'exposition peut entraîner une toux, des sécrétions muqueuses, essoufflement, une oppression thoracique ou d'autres symptômes évocateurs d'une réaction allergique / de sensibilisation. L'inhalation de poussières et de vapeurs peut causer la fièvre des fondeurs. Les symptômes peuvent inclure un goût métallique ou sucré dans la bouche, transpiration, frissons, maux de tête, irritation de la gorge, fièvre, frissons, soif, douleurs musculaires, nausées, vomissements, faiblesse, fatigue et essoufflement.

Symptômes / lésions après contact avec la peau : Peut provoquer une réaction allergique cutanée. Le contact direct peut provoquer une irritation par abrasion mécanique.

Symptômes / lésions après contact oculaire : Pour les particules et la poussière : Le contact provoque une grave irritation avec rougeur et gonflement de la conjonctive. . Peut causer une irritation oculaire mécanique.

Symptômes / lésions après ingestion : L'ingestion peut causer des effets indésirables.

Symptômes chroniques : Pour les particules, la poussière ou les émanations de traitement : Peut provoquer le cancer par inhalation. Susceptible de nuire à la fertilité ou au fœtus. Cause des lésions aux organes (voies respiratoires) à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée (inhalation). Chrome : Il a été démontré que certains composés du chrome hexavalent étaient cancérigènes sur la base d'études épidémiologiques sur les travailleurs et d'études expérimentales chez l'animal. Des cas accrus de cancer des voies respiratoires ont été découverts chez des travailleurs atteints de chrome (VI). Il y a une incidence accrue de cancer du poumon chez les travailleurs industriels exposés aux composés du chrome (VI). Veuillez vous reporter au volume 23 du CIRC pour une discussion plus détaillée. Une exposition chronique à un métal dur contenant du cobalt (poussières ou fumées) peut entraîner une maladie pulmonaire grave appelée "maladie pulmonaire à métal dur", qui est un type de pneumoconiose (fibrose pulmonaire). Cuivre : Une surexposition aux vapeurs peut causer la fièvre des fondeurs (frissons, douleurs musculaires, nausée, fièvre, sécheresse de la gorge, toux, faiblesse, lassitude); goût métallique ou sucré; décoloration de la peau et des cheveux. Les tissus des muqueuses peuvent être endommagés par une exposition chronique aux poussières. Nickel : Peut provoquer une dermatite appelée démangeaison au nickel et irritation intestinale pouvant entraîner des troubles, des convulsions et une asphyxie. La poudre de nickel métal, lorsqu'elle est respirable, est un cancérigène suspecté chez l'homme, et on sait qu'elle cause des dommages aux poumons par inhalation. Manganèse : Une exposition chronique peut provoquer une inflammation du tissu pulmonaire, cicatrisant les poumons (fibrose pulmonaire). L'exposition chronique à des niveaux excessifs de manganèse peut entraîner diverses perturbations motrices et psychiatriques, appelées manganisme. L'inhalation répétée de poussière d'oxyde de fer peut provoquer une sidérose bénigne. Argent : Un contact cutané chronique ou l'ingestion de poussière d'argent, de sels ou de vapeurs d'argent peut provoquer un état appelé Argyria, un état caractérisé par une pigmentation bleuâtre de la peau et des yeux. Étain : il a été démontré que l'incidence du sarcome augmentait dans les tests sur les animaux. L'exposition chronique aux poussières d'étain et aux vapeurs peut provoquer une "stannose", une forme bénigne de pneumoconiose. Une exposition répétée ou prolongée aux poussières de dioxyde de titane par inhalation est suspectée de provoquer un cancer des voies respiratoires. Zinc : Une exposition prolongée à de fortes concentrations de vapeurs de zinc peut provoquer des "shakes de zinc", une contraction involontaire des muscles.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Si exposé ou concerné, obtenir un conseil médical et une attention. Si un avis médical est nécessaire, ayez un contenant ou une étiquette à portée de main.

SECTION 5 : MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

5.1. Moyens d'extinction

Moyen d'extinction approprié : Pour les particules et la poussière : Sable sec; agent d'extinction de classe D (pour les incendies de poudre métallique). Pour la forme expédiée : Utiliser un moyen d'extinction approprié au feu environnant.

Moyens d'extinction inappropriés : Ne pas utiliser un fort courant d'eau. L'utilisation d'un jet d'eau puissant peut propager un incendie.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Risque d'incendie : A la livraison, ce produit n'est pas inflammable, mais contient des substances qui sont des solides inflammables. Si une quantité importante de poussière est générée dans des conditions normales d'utilisation, la poussière peut présenter ces caractéristiques. Si de petites particules sont générées au cours du traitement, de la manipulation ou par d'autres moyens, peuvent former des concentrations de poussières combustibles dans l'air.

Risque d'explosion : Le produit lui-même n'est pas explosif, mais si de la poussière est générée, les nuages de poussière en suspension dans l'air peuvent être explosifs.

Réactivité : Des réactions dangereuses peuvent survenir au contact de certains produits chimiques. Reportez-vous aux matériaux incompatibles. Le contact avec un acide ou un alcali concentré peut entraîner un dégagement d'hydrogène.

Outillage Diamant

Fiche de données de sécurité

Selon Federal Register / Vol. 77, n° 58 / lundi 26 mars 2012 / Règlement intérieur

5.3. Conseils aux pompiers

Mesures de précaution incendie : Soyez prudent lorsque vous combattez un feu chimique.

Instructions de lutte contre l'incendie : Utiliser de l'eau pulvérisée ou un brouillard pour refroidir les conteneurs exposés. En cas d'incendie majeur et de grandes quantités : Évacuer la zone. Combattre le feu à distance en raison du risque d'explosion. Ne pas déranger le métal en combustion. Ne pas respirer les émanations d'incendies ni les vapeurs de décomposition.

Protection en cas d'incendie : Ne pas pénétrer dans la zone d'incendie sans un équipement de protection approprié, y compris une protection respiratoire

Produits de combustion dangereux : Oxydes métalliques. Oxydes de carbone (CO, CO₂). Oxydes de chrome. Oxydes de cobalt. Oxydes de cuivre. Oxydes de nickel. Oxydes de fer. Oxydes de manganèse. Oxydes d'argent. Oxydes d'étain. Oxydes de titane. Oxydes de tungstène. Oxydes de zinc.

Les autres informations : Ne pas laisser les eaux d'extinction pénétrer dans les égouts ou les cours d'eau. Risque d'explosion de poussière.

SECTION 6 : MESURES EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

6.1. Précautions personnelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Mesures générales : Évitez de générer de la poussière. Pour les particules et la poussière : Ne pas toucher les yeux, la peau ou les vêtements. Ne pas respirer la poussière. Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer. Éliminer les sources d'inflammation.

6.1.1. Pour le personnel non urgent

Équipement protecteur : Utiliser un équipement de protection individuelle (EPI) approprié.

Procédures d'urgence : Évacuer le personnel inutile. Arrêter la fuite si cela peut se faire en toute sécurité.

6.1.2. Pour le personnel d'urgence

Équipement protecteur : Équipez l'équipe de nettoyage d'une protection adéquate.

Procédures d'urgence : Ventiler la zone. Éliminer les sources d'inflammation. À son arrivée sur les lieux, le premier intervenant doit reconnaître la présence de marchandises dangereuses, se protéger et protéger le public, sécuriser la zone et faire appel à du personnel qualifié dès que les conditions le permettent.

6.2. Précautions environnementales

Empêcher l'entrée dans les égouts et les eaux potables. Éviter le rejet dans l'environnement. Recueillir le déversement.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Pour le confinement : Contenir les déversements solides avec des barrières appropriées et empêcher la migration et l'entrée dans les égouts ou les cours d'eau. Par mesure de précaution immédiate, isolez la zone de déversement ou de fuite dans toutes les directions. Éviter la génération de poussière lors du nettoyage des déversements.

Méthodes de nettoyage : Pour le produit tel qu'il est expédié : Ramasser mécaniquement (balayage, pelletage) et rassembler dans un récipient approprié pour l'élimination. Pour les particules et la poussière : Nettoyez immédiatement les déversements et éliminez les déchets en toute sécurité. Utiliser un aspirateur antidéflagrant pendant le nettoyage, avec un filtre approprié. Ne pas mélanger avec d'autres matériaux. Le nettoyage par le vide est préférable. Si un balayage est requis, utilisez un anti-poussière. Utilisez uniquement des outils anti-étincelles. Contacter les autorités compétentes après un déversement.

6.4. Référence à d'autres sections

Voir la section 8 pour les contrôles de l'exposition et la protection individuelle et la section 13 pour les considérations relatives à l'élimination.

SECTION 7 : MANIPULATION ET STOCKAGE

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Dangers supplémentaires lors du traitement : Ce produit est physiologiquement inerte sous sa forme massive. Cependant, les poussières et / ou fumées générées par l'utilisateur peuvent présenter un risque physiologique si elles sont inhalées ou ingérées. Éviter l'inhalation de poussières et de vapeurs de métaux. Peut causer une maladie semblable à la grippe. Éviter le contact de la poussière et des yeux avec la peau pour éviter les irritations mécaniques. La poussière générée par l'utilisateur s'enflamme facilement et est difficile à éteindre. L'accumulation et la dispersion de poussières avec une source d'inflammation peuvent provoquer une explosion de poussières combustibles. Maintenez les niveaux de poussière au minimum et suivez les réglementations en vigueur.

Précautions à prendre pour une manipulation sans danger : Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité. Obtenir des instructions spéciales avant utilisation. Se laver les mains et les autres zones exposées avec du savon doux et de l'eau avant de manger, de boire ou de fumer et avant de quitter le travail. Pour les particules et la poussière : Ne pas respirer les poussières. Ne pas toucher les yeux, la peau ou les vêtements. Prendre des mesures de précaution contre les décharges électrostatiques. Utilisez uniquement des outils anti-étincelles. Évitez de créer ou de répandre de la poussière. Tenir à l'écart de la chaleur, des étincelles, des flammes nues et des surfaces chaudes. - Ne pas fumer. Utiliser un équipement de protection individuelle (EPI) approprié.

Outillage Diamant

Fiche de données de sécurité

Selon Federal Register / Vol. 77, n° 58 / Lundi 26 mars 2012 / Règlement intérieur

Mesures d'hygiène : À manipuler conformément aux bonnes procédures d'hygiène industrielle et de sécurité. Les vêtements de travail contaminés ne devraient pas sortir du lieu de travail. Laver les vêtements contaminés avant de les réutiliser.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Mesures techniques : Se conformer à la réglementation en vigueur. Pour les particules et la poussière : prenez des mesures pour éviter les décharges électrostatiques. Mettre à la terre et coller les conteneurs et l'équipement de réception. Utiliser du matériel électrique, de ventilation et d'éclairage antidéflagrant. Évitez de créer ou de répandre de la poussière. Utiliser du matériel électrique, de ventilation et d'éclairage antidéflagrant. Des procédures de mise à la terre appropriées pour éviter l'électricité statique doivent être suivies.

Conditions de stockage : Conserver dans un endroit sec et frais. Conserver / stocker à l'abri de la lumière directe du soleil, de températures extrêmement élevées ou basses et de matériaux incompatibles. Conserver sous clé / dans une zone sécurisée.

Matériaux incompatibles : Acides forts, bases fortes, oxydants puissants. Acétylène. Chlore. Nitrate cuivrique. Nitrate d'ammonium. Les substances corrosives en contact avec les métaux peuvent produire de l'hydrogène inflammable.

7.3. Utilisations finales spécifiques

Découpe, perçage et meulage.

SECTION 8 : CONTRÔLE DE L'EXPOSITION / PROTECTION INDIVIDUELLE

8.1. Paramètres de contrôle

Pour les substances énumérées à la section 3 qui ne figurent pas ici, il n'y a pas de limite d'exposition établie par le fabricant, le fournisseur, l'importateur ou l'agence de conseil appropriée, notamment : ACGIH (TLV), AIHA (WEEL), NIOSH (REL) ou OSHA. (PEL).

Cobalt (7440-48-4)		
USA ACGIH	TWA d'ACGIH (mg / m ³)	0,02 mg / m ³
USA ACGIH	Catégorie chimique ACGIH	Cancérogène confirmé chez les animaux ayant une pertinence inconnue pour l'homme
USA ACGIH	Indices d'exposition biologique (BEI)	15 µg / l Paramètre : Cobalt - Milieu : Urine - Heure d'échantillonnage : Fin du poste à la fin de la semaine de travail (non spécifique)
USA NIOSH	NIOSH REL (TWA) (mg / m ³)	0,05 mg / m ³ (poussières et fumées)
USA IDLH	US IDLH (mg / m ³)	20 mg / m ³ (poussières et fumées)
USA OSHA	OSHA PEL (TWA) (mg / m ³)	0,1 mg / m ³ (poussières et fumées)
Cuivre (7440-50-8)		
USA ACGIH	TWA d'ACGIH (mg / m ³)	0,2 mg / m ³ (fumée)
USA NIOSH	NIOSH REL (TWA) (mg / m ³)	1 mg / m ³ (poussière et brouillard) 0,1 mg / m ³ (fumée)
USA IDLH	US IDLH (mg / m ³)	100 mg / m ³ (poussière, fumée et brouillard)
USA OSHA	OSHA PEL (TWA) (mg / m ³)	0,1 mg / m ³ (fumée) 1 mg / m ³ (poussière et brouillard)
Nickel (7440-02-0)		
USA ACGIH	TWA d'ACGIH (mg / m ³)	1,5 mg / m ³ (matières particulaires inhalables)
USA ACGIH	Catégorie chimique ACGIH	Non suspecté comme cancérogène pour l'homme
USA NIOSH	NIOSH REL (TWA) (mg / m ³)	0,015 mg / m ³
USA IDLH	US IDLH (mg / m ³)	10 mg / m ³
USA OSHA	OSHA PEL (TWA) (mg / m ³)	1 mg / m ³
Étain (7440-31-5)		
USA ACGIH	TWA d'ACGIH (mg / m ³)	2 mg / m ³
USA NIOSH	NIOSH REL (TWA) (mg / m ³)	2 mg / m ³
USA IDLH	US IDLH (mg / m ³)	100 mg / m ³
Argent (7440-22-4)		
USA ACGIH	TWA d'ACGIH (mg / m ³)	0,1 mg / m ³ (poussières et fumées)
USA NIOSH	NIOSH REL (TWA) (mg / m ³)	0,01 mg / m ³ (poussière)
USA IDLH	US IDLH (mg / m ³)	10 mg / m ³ (poussière)
USA OSHA	OSHA PEL (TWA) (mg / m ³)	0,01 mg / m ³
Manganèse (7439-96-5)		
USA ACGIH	TWA d'ACGIH (mg / m ³)	0,02 mg / m ³ (particules respirables) 0,1 mg / m ³ (matières particulaires inhalables)
USA ACGIH	Catégorie chimique ACGIH	Non classifiable comme cancérogène pour l'homme
USA NIOSH	NIOSH REL (TWA) (mg / m ³)	1 mg / m ³ (fumée)

Outillage Diamant

Fiche de données de sécurité

Selon Federal Register / Vol. 77, n° 58 / lundi 26 mars 2012 / Règlement intérieur

USA NIOSH	NIOSH REL (STEL) (mg / m ³)	3 mg / m ³
USA IDLH	US IDLH (mg / m ³)	500 mg / m ³
USA OSHA	OSHA PEL (plafond) (mg / m ³)	5 mg / m ³ (fumée)
Particules non classées autrement (PNO) (Non applicable)		
USA ACGIH	TWA d'ACGIH (mg / m ³)	3 mg / m ³ Fraction respirable 10 mg / m ³ Poussière totale
USA OSHA	OSHA PEL (TWA) (mg / m ³)	5 mg / m ³ Fraction respirable 15 mg / m ³ Poussière totale

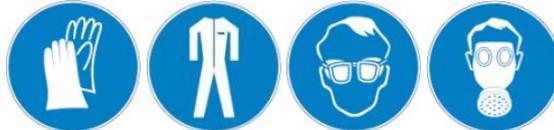
8.2. Contrôles d'exposition

Contrôles d'ingénierie appropriés

: Pour les particules et la poussière : Des fontaines pour les yeux et des douches de sécurité devraient être disponibles à proximité immédiate de toute exposition potentielle. Assurer une ventilation adéquate, en particulier dans les zones confinées. Des procédures de mise à la terre appropriées pour éviter l'électricité statique doivent être suivies. Utiliser un équipement antidéflagrant. Utilisez une ventilation par aspiration localisée ou une ventilation par dilution générale ou d'autres méthodes de suppression pour maintenir les niveaux de poussière au-dessous des limites d'exposition. L'équipement électrique devrait être équipé de dispositifs appropriés de dépoussiérage. Il est recommandé que tous les équipements de contrôle de la poussière, tels que les systèmes de ventilation par aspiration à la source et de transport de matériel impliqués dans la manipulation de ce produit, contiennent des événements de protection antidéflagrante ou un système de suppression d'explosion ou un environnement pauvre en oxygène. Assurez-vous que toutes les réglementations nationales / locales sont respectées.

Équipement de protection individuelle

: Gants. Vêtements de protection. Lunettes de protection. Ventilation insuffisante : porter une protection respiratoire.



Matériaux pour vêtements de protection : Matériaux et tissus résistants aux produits chimiques.

Protection des mains : Portez des gants de protection.

Protection des yeux et du visage : Lunettes de protection chimique.

Protection de la peau et du corps : Portez des vêtements de protection appropriés.

Protection respiratoire : Si les limites d'exposition sont dépassées ou en cas d'irritation, une protection respiratoire approuvée doit être portée. En cas de ventilation insuffisante, d'atmosphère insuffisante en oxygène ou d'exposition inconnue, porter un appareil de protection respiratoire approuvé.

Les autres informations : Ne pas manger, boire ou fumer lors de l'utilisation.

SECTION 9 : PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques de base

État physique	: Solide
Apparence	: Métallisé - Gris argenté au noir
Odeur	: Inodore
Seuil d'odeur	: Pas de données disponibles
pH	: Pas de données disponibles
Taux d'évaporation	: Pas de données disponibles
Point de fusion	: 1492,78 °C (2719 °F)
Point de congélation	: Pas de données disponibles
Point d'ébullition	: Pas de données disponibles
Point de rupture	: Pas de données disponibles
La température d'auto-inflammation	: Pas de données disponibles
Température de décomposition	: Pas de données disponibles
Inflammabilité (solide, gaz)	: Solide inflammable
La pression de vapeur	: Pas de données disponibles
Densité de vapeur relative à 20 °C	: Pas de données disponibles

Outillage Diamant

Fiche de données de sécurité

Selon Federal Register / Vol. 77, n° 58 / lundi 26 mars 2012 / Règlement intérieur

Densité relative	: Pas de données disponibles
Gravité spécifique	: 8.5 - 15.0
Solubilité	: Non soluble dans l'eau.
Coefficient de partage : N-Octanol / Eau	: Pas de données disponibles
Viscosité	: Pas de données disponibles

9.2. Les autres informations Aucune information supplémentaire disponible

SECTION 10 : STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

10.1. Réactivité : Des réactions dangereuses peuvent survenir au contact de certains produits chimiques. Reportez-vous aux matériaux incompatibles. Le contact avec un acide ou un alcali concentré peut entraîner un dégagement d'hydrogène.

10.2. Stabilité chimique : A la livraison, le produit est stable. Les dispositions suivantes s'appliquent au produit s'il est coupé, poncé ou modifié de manière à générer des particules et / ou des poussières excessives et / ou significatives : Solide inflammable.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses : Une polymérisation dangereuse ne se produira pas.

10.4. Conditions à éviter : Rayonnement solaire direct, températures extrêmement élevées ou basses, chaleur, surfaces chaudes, étincelles, flammes nues, matières incompatibles et autres sources d'inflammation. Accumulation de poussière (pour minimiser les risques d'explosion).

10.5. Matériaux incompatibles : Acides forts, bases fortes, oxydants puissants. Acétylène. Chlore. Nitrate cuivrique. Nitrate d'ammonium. Les substances corrosives en contact avec les métaux peuvent produire de l'hydrogène inflammable.

10.6. Produits de décomposition dangereux : Dans des conditions normales de stockage et d'utilisation, aucun produit de décomposition dangereux ne sera produit.

SECTION 11 : INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë : Non classés

Cobalt (7440-48-4)	
DL50 Oral Rat	6171 mg / kg
LC50 Inhalation Rat	> 10 mg / l (durée d'exposition : 1 h)
Fer à repasser (7439-89-6)	
DL50 Oral Rat	98,6 g / kg
Nickel (7440-02-0)	
DL50 Oral Rat	> 9000 mg / kg
LC50 Inhalation Rat	> 10,2 mg / l (durée d'exposition : 1 h)
Argent (7440-22-4)	
DL50 Oral Rat	> 5000 mg / kg
Rat dermique DL50	> 2000 mg / kg
Manganèse (7439-96-5)	
DL50 Oral Rat	> 2000 mg / kg
LC50 Inhalation Rat	> 5.14 mg / l / 4h

Corrosion cutanée / irritation : Non classés

Lésions oculaires graves / irritation : Provoque une grave irritation des yeux.

Sensibilisation respiratoire ou cutanée : Peut provoquer une allergie ou des symptômes d'asthme ou des difficultés respiratoires par inhalation. Peut provoquer une réaction allergique cutanée.

Mutagenicité des cellules germinales : Non classés

Cancérogénicité : Peut causer le cancer.

Cobalt (7440-48-4)	
Groupe du CIRC	2B
Statut du programme national de toxicologie (NTP)	Preuve de cancérogénicité, raisonnablement présumé être cancérogène pour l'homme.
Liste des substances cancérogènes communiquées par les dangers selon OSHA	Dans OSHA Hazard Communication, liste des substances cancérogènes.
Nickel (7440-02-0)	
Groupe du CIRC	2B
Statut du programme national de toxicologie (NTP)	On peut raisonnablement s'attendre à ce qu'il soit cancérogène pour l'homme.
Liste des substances cancérogènes communiquées par les dangers selon OSHA	Dans OSHA Hazard Communication, liste des substances cancérogènes.

Outillage Diamant

Fiche de données de sécurité

Selon Federal Register / Vol. 77, n° 58 / lundi 26 mars 2012 / Règlement intérieur

Toxicité pour la reproduction : Susceptible de nuire à la fertilité ou au fœtus.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique) : Non classés

Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition répétée) : Cause des lésions aux organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.

Danger d'aspiration : Non classés

Symptômes / lésions après inhalation : La poussière peut être nocive ou causer une irritation. L'exposition peut entraîner une toux, des sécrétions muqueuses, un essoufflement, une oppression thoracique ou d'autres symptômes évocateurs d'une réaction allergique / de sensibilisation. L'inhalation de poussières et de vapeurs peut causer la fièvre des fondeurs. Les symptômes peuvent inclure un goût métallique ou sucré dans la bouche, transpiration, frissons, maux de tête, irritation de la gorge, fièvre, frissons, soif, douleurs musculaires, nausées, vomissements, faiblesse, fatigue et essoufflement.

Symptômes / lésions après contact avec la peau : Peut provoquer une réaction allergique cutanée. Le contact direct peut provoquer une irritation par abrasion mécanique.

Symptômes / lésions après contact oculaire : Pour les particules et la poussière : Le contact provoque une grave irritation avec rougeur et gonflement de la conjonctive. Peut causer une irritation oculaire mécanique.

Symptômes / lésions après ingestion : L'ingestion peut causer des effets indésirables.

Symptômes chroniques : Pour les particules, la poussière ou les émanations de traitement : Peut provoquer le cancer par inhalation. Susceptible de nuire à la fertilité ou au fœtus. Cause des lésions aux organes (voies respiratoires) à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée (inhalation). Chrome : Il a été démontré que certains composés du chrome hexavalent étaient cancérigènes sur la base d'études épidémiologiques sur les travailleurs et d'études expérimentales chez l'animal. Des cas accrus de cancer des voies respiratoires ont été découverts chez des travailleurs atteints de chrome (VI). Il y a une incidence accrue de cancer du poumon chez les travailleurs industriels exposés aux composés du chrome (VI). Veuillez vous reporter au volume 23 du CIRC pour une discussion plus détaillée. Une exposition chronique à un métal dur contenant du cobalt (poussières ou fumées) peut entraîner une maladie pulmonaire grave appelée "maladie pulmonaire à métal dur", qui est un type de pneumoconiose (fibrose pulmonaire). Cuivre : Une surexposition aux vapeurs peut causer la fièvre des fondeurs (frissons, douleurs musculaires, nausée, fièvre, sécheresse de la gorge, toux, faiblesse, lassitude); goût métallique ou sucré; décoloration de la peau et des cheveux. Les tissus des muqueuses peuvent être endommagés par une exposition chronique aux poussières. Nickel : Peut provoquer une dermatite appelée démangeaison au nickel et irritation intestinale pouvant entraîner des troubles, des convulsions et une asphyxie. La poudre de nickel métal, lorsqu'elle est respirable, est un cancérigène suspecté chez l'homme, et on sait qu'elle cause des dommages aux poumons par inhalation. Manganèse : Une exposition chronique peut provoquer une inflammation du tissu pulmonaire, cicatrisant les poumons (fibrose pulmonaire). L'exposition chronique à des niveaux excessifs de manganèse peut entraîner diverses perturbations motrices et psychiatriques, appelées manganisme. L'inhalation répétée de poussière d'oxyde de fer peut provoquer une sidérose bénigne. Argent : Un contact cutané chronique ou l'ingestion de poussière d'argent, de sels ou de vapeurs d'argent peut provoquer un état appelé Argyria, un état caractérisé par une pigmentation bleuâtre de la peau et des yeux. Étain : il a été démontré que l'incidence du sarcome augmentait dans les tests sur les animaux. L'exposition chronique aux poussières d'étain et aux vapeurs peut provoquer une "stannose", une forme bénigne de pneumoconiose. Une exposition répétée ou prolongée aux poussières de dioxyde de titane par inhalation est suspectée de provoquer un cancer des voies respiratoires. Zinc : Une exposition prolongée à de fortes concentrations de vapeurs de zinc peut provoquer des "shakes de zinc", une contraction involontaire des muscles.

SECTION 12 : INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

12.1. Toxicité

Ecologie - Général

: Ce produit sous sa forme expédiée ne présente pas de risque de toxicité aquatique. Si le produit est altéré et produit de la poudre, de la poussière, des fines, des copeaux ou de petites particules, ce produit est considéré comme très toxique pour les organismes aquatiques et très toxique pour les organismes aquatiques, avec des effets à long terme.

Cobalt (7440-48-4)	
LC50 Poisson 1	> 100 mg / l (durée d'exposition : 96 h - espèce : Brachydanio rerio [statique])
Cuivre (7440-50-8)	
LC50 Poisson 1	0,0068 - 0,0156 mg / l (durée d'exposition : 96 h - espèce : Pimephales promelas)
CE50 Daphnia 1	0,03 mg / l (durée d'exposition : 48 h - espèce : Daphnia magna [statique])
CE50 Autres organismes aquatiques 1	0.0426 (0.0426 - 0.0535) mg / l (Durée d'exposition : 72 h - espèce : Pseudokirchneriella subcapitata [statique])
LC50 Poisson 2	<0,3 mg / l (durée d'exposition : 96 h - espèce : Pimephales promelas [statique])
CE50 Autres organismes aquatiques 2	0.031 (0.031 - 0.054) mg / l (Durée d'exposition : 96 h - espèce : Pseudokirchneriella subcapitata [statique])
Nickel (7440-02-0)	

Outillage Diamant

Fiche de données de sécurité

Selon Federal Register / Vol. 77, n° 58 / lundi 26 mars 2012 / Règlement intérieur

LC50 Poisson 1	100 mg / l (durée d'exposition : 96 h - espèce : Brachydanio rerio)
CE50 Daphnia 1	121,6 µg / l (durée d'exposition : 48h - espèce : Ceriodaphnia dubia [statique])
LC50 Poisson 2	15,3 mg / l
CE50 Daphnia 2	1 mg / l (Durée d'exposition : 48 h - espèce : Daphnia magna [Statique])
CE50 Autres organismes aquatiques 2	0,174 (0,174 - 0,311) mg / l (durée d'exposition : 96 h - espèce : Pseudokirchneriella subcapitata [statique])
Argent (7440-22-4)	
LC50 Poisson 1	0.00155 (0.00155 - 0.00293) mg / l (Durée d'exposition : 96 h - Espèce : Pimephales promelas [statique])
CE50 Daphnia 1	0.00024 mg / l (Durée d'exposition : 48 h - espèce : Daphnia magna [Statique])
LC50 Poisson 2	0,0062 mg / l (durée d'exposition : 96 h - espèce : Oncorhynchus mykiss [en continu])
Manganèse (7439-96-5)	
NOEC poisson chronique	3,6 mg / l (durée d'exposition : 96h; espèce : Oncorhynchus mykiss)
Zinc (7440-66-6)	
LC50 Poisson 1	2,16 - 3,05 mg / l (durée d'exposition : 96 h - espèce : Pimephales promelas [écoulement])
CE50 Daphnia 1	0,139 - 0,908 mg / l (durée d'exposition : 48 h - espèce : Daphnia magna [Statique])
LC50 Poisson 2	0,211 - 0,269 mg / l (durée d'exposition : 96 h - espèce : Pimephales promelas [semi-statique])
ErC50 (algues)	0,15 mg / l

12.2. Persistance et dégradabilité

Outillage Diamant	
Persistance et dégradabilité	Peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement.
Cuivre (7440-50-8)	
Persistance et dégradabilité	Pas facilement biodégradable.

12.3. Potentiel bioaccumulatif

Outillage Diamant	
Potentiel bioaccumulatif	Non-établi.
Cobalt (7440-48-4)	
BCF Poisson 1	(pas de bioaccumulation)

12.4. Mobilité dans le sol

Aucune information supplémentaire disponible

12.5. Autres effets indésirables

Les autres informations : Éviter le rejet dans l'environnement.

SECTION 13 : CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Recommandations d'élimination des déchets : Éliminer le contenu / le conteneur conformément à la réglementation locale, régionale, nationale et internationale.

Ecologie - Déchets : Éviter le rejet dans l'environnement. Ce matériau est dangereux pour le milieu aquatique. Tenir à l'écart des égouts et des voies navigables.

SECTION 14 : INFORMATIONS DE TRANSPORT

Les descriptions d'expédition indiquées dans les présentes ont été préparées conformément à certaines hypothèses au moment de la rédaction de la FDS. Elles peuvent varier en fonction d'un certain nombre de variables connues ou non au moment de la publication de la FDS.

14.1. En accord avec DOT Non réglementé pour le transport

14.2. En accord avec IMDG Non réglementé pour le transport

14.3. En accord avec IATA Non réglementé pour le transport

SECTION 15 : INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

15.1. Réglementation fédérale américaine

Outillage Diamant	
SARA Section 311/312 Classes de danger	Danger pour la santé - Cancérogénicité Danger pour la santé - Toxicité pour la reproduction Danger pour la santé - Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique ou répétée) Danger pour la santé - Sensibilisation respiratoire ou cutanée

Outillage Diamant

Fiche de données de sécurité

Selon Federal Register / Vol. 77, n° 58 / lundi 26 mars 2012 / Règlement intérieur

	Danger physique - Inflammable (gaz, aérosols, liquides ou solides) Danger pour la santé - Lésions oculaires graves ou irritation oculaire Danger physique - Poussières combustibles
Cobalt (7440-48-4)	
Inscrit dans l'inventaire TSCA (Toxic Substances Control Act) des États-Unis Sous réserve des exigences en matière de rapport de la section 313 du SARA des États-Unis	
Section 313 de la LEP - Déclaration des émissions	0.1 %
Fer à repasser (7439-89-6)	
Inscrit dans l'inventaire TSCA (Toxic Substances Control Act) des États-Unis	
Cuivre (7440-50-8)	
Inscrit dans l'inventaire TSCA (Toxic Substances Control Act) des États-Unis Sous réserve des exigences en matière de rapport de la section 313 du SARA des États-Unis	
CERCLA RQ	5000 lb, aucune déclaration de rejets de cette substance dangereuse n'est requise si le diamètre des morceaux de métal solide rejeté est supérieur à 100 µm.
Section 313 de la LEP - Déclaration des émissions	1 %
Carbure de tungstène (12070-12-1)	
Inscrit dans l'inventaire TSCA (Toxic Substances Control Act) des États-Unis	
Nickel (7440-02-0)	
Inscrit dans l'inventaire TSCA (Toxic Substances Control Act) des États-Unis Sous réserve des exigences en matière de rapport de la section 313 du SARA des États-Unis	
CERCLA RQ	100 lb (applicable uniquement si les particules sont <100 µm)
Section 313 de la LEP - Déclaration des émissions	0.1 %
Titane (7440-32-6)	
Inscrit dans l'inventaire TSCA (Toxic Substances Control Act) des États-Unis	
Étain (7440-31-5)	
Inscrit dans l'inventaire TSCA (Toxic Substances Control Act) des États-Unis	
Argent (7440-22-4)	
Inscrit dans l'inventaire TSCA (Toxic Substances Control Act) des États-Unis Sous réserve des exigences en matière de rapport de la section 313 du SARA des États-Unis	
CERCLA RQ	TITRE DE CHANGEMENT DE RQ CERCLA / SARA DE 1000 lb <100 µm
Section 313 de la LEP - Déclaration des émissions	1 %
Manganèse (7439-96-5)	
Inscrit dans l'inventaire TSCA (Toxic Substances Control Act) des États-Unis Sous réserve des exigences en matière de rapport de la section 313 du SARA des États-Unis	
Section 313 de la LEP - Déclaration des émissions	1 %
Carbure de chrome (Cr3C2) (12012-35-0)	
Inscrit dans l'inventaire TSCA (Toxic Substances Control Act) des États-Unis	
Diamant (7782-40-3)	
Inscrit dans l'inventaire TSCA (Toxic Substances Control Act) des États-Unis	
Zinc (7440-66-6)	
Inscrit dans l'inventaire TSCA (Toxic Substances Control Act) des États-Unis Sous réserve des exigences en matière de rapport de la section 313 du SARA des États-Unis	
CERCLA RQ	454 kg Aucune déclaration de rejets de cette substance dangereuse n'est requise si le diamètre des morceaux de métal solide rejeté est supérieur à 100 µm.
Section 313 de la LEP - Déclaration des émissions	1 % (poussière ou fumée seulement)
15.2. Réglementation des États-Unis	
Cobalt (7440-48-4)	
Etats-Unis - Californie - Proposition 65 - Liste des cancérogènes	AVERTISSEMENT : Ce produit contient des produits chimiques reconnus par l'état de Californie comme pouvant causer le cancer.
Nickel (7440-02-0)	
Etats-Unis - Californie - Proposition 65 - Liste des cancérogènes	AVERTISSEMENT : Ce produit contient des produits chimiques reconnus par l'état de Californie comme pouvant causer le cancer.

Outillage Diamant

Fiche de données de sécurité

Selon Federal Register / Vol. 77, n° 58 / lundi 26 mars 2012 / Règlement intérieur

Cobalt (7440-48-4)
États-Unis - Massachusetts - Liste du droit de savoir États-Unis - New Jersey - Liste du droit de connaître des substances dangereuses États-Unis - Pennsylvanie - RTK (droit de savoir) - Liste de danger pour l'environnement États-Unis - Pennsylvanie - Liste RTK (droit de savoir)
Cuivre (7440-50-8)
États-Unis - Massachusetts - Liste du droit de savoir États-Unis - New Jersey - Liste du droit de connaître des substances dangereuses États-Unis - Pennsylvanie - RTK (droit de savoir) - Liste de danger pour l'environnement États-Unis - Pennsylvanie - Liste RTK (droit de savoir)
Carbure de tungstène (12070-12-1)
États-Unis - New Jersey - Liste du droit de connaître des substances dangereuses
Nickel (7440-02-0)
États-Unis - Massachusetts - Liste du droit de savoir États-Unis - New Jersey - Liste du droit de connaître des substances dangereuses États-Unis - Pennsylvanie - RTK (droit de savoir) - Liste de danger pour l'environnement États-Unis - Pennsylvanie - RTK (droit de savoir) - Substances dangereuses spéciales États-Unis - Pennsylvanie - Liste RTK (droit de savoir)
Titane (7440-32-6)
États-Unis - New Jersey - Liste du droit de connaître des substances dangereuses
Étain (7440-31-5)
États-Unis - Massachusetts - Liste du droit de savoir États-Unis - New Jersey - Liste du droit de connaître des substances dangereuses États-Unis - Pennsylvanie - Liste RTK (droit de savoir)
Argent (7440-22-4)
États-Unis - Massachusetts - Liste du droit de savoir États-Unis - New Jersey - Liste du droit de connaître des substances dangereuses États-Unis - Pennsylvanie - RTK (droit de savoir) - Liste de danger pour l'environnement États-Unis - Pennsylvanie - Liste RTK (droit de savoir)
Manganèse (7439-96-5)
États-Unis - Massachusetts - Liste du droit de savoir États-Unis - New Jersey - Liste du droit de connaître des substances dangereuses États-Unis - Pennsylvanie - RTK (droit de savoir) - Liste de danger pour l'environnement États-Unis - Pennsylvanie - Liste RTK (droit de savoir)
Zinc (7440-66-6)
États-Unis - Massachusetts - Liste du droit de savoir États-Unis - New Jersey - Liste du droit de connaître des substances dangereuses États-Unis - Pennsylvanie - RTK (droit de savoir) - Liste de danger pour l'environnement États-Unis - Pennsylvanie - Liste RTK (droit de savoir)

SECTION 16 : AUTRES INFORMATIONS, Y COMPRIS LA DATE DE PRÉPARATION OU LA DERNIÈRE RÉVISION

Date de préparation ou dernière révision	: 05/25/2018
Les autres informations	: Ce document a été préparé conformément aux exigences de la FDS de la norme de communication des dangers OSHA 29 CFR 1910.1200. Ces produits dans leur état de fabrication ne présentent qu'un risque de sensibilisation de la peau 1. Des opérations telles que le meulage, le découpage, la soudure ou le brasage peuvent dégager des vapeurs de fumée et de la poussière pouvant présenter des risques supplémentaires pour la santé et la santé. Dans des conditions normales d'utilisation, ce produit peut générer de petites quantités de poussière pouvant présenter un risque pour l'utilisateur. Cette FDS couvre les dangers du produit pendant l'utilisation, lorsque de la poussière peut être générée.

Texte intégral du SGH :

Aquatic Acute 1	Danger pour le milieu aquatique - Catégorie de danger aigu 1
Aquatic Chronic 1	Danger pour le milieu aquatique - Catégorie de danger chronique 1

Outillage Diamant

Fiche de données de sécurité

Selon Federal Register / Vol. 77, n° 58 / lundi 26 mars 2012 / Règlement intérieur

Aquatic Chronic 3	Danger pour le milieu aquatique - Catégorie de danger chronique 3
Carc. 1B	Cancérogénicité Catégorie 1B
Carc. 2	Cancérogénicité Catégorie 2
Peigne. poussière	Poussières combustibles
Eye Irrit. 2	Lésions oculaires graves / irritation oculaire Catégorie 2
Eye Irrit. 2A	Lésions oculaires graves / irritation oculaire Catégorie 2A
Flam. Sol. 1	Matières solides inflammables Catégorie 1
Flam. Sol. 2	Matières solides inflammables Catégorie 2
Repr. 2	Toxicité pour la reproduction, catégorie 2
Resp. Sens. 1	Sensibilisation respiratoire, Catégorie 1
Resp. Sens. 1B	Sensibilisation respiratoire, Catégorie 1B
Skin Sens. 1	Sensibilisation cutanée, Catégorie 1
STOT RE 1	Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition répétée) Catégorie 1
H228	Solide inflammable
H317	Peut causer une réaction allergique cutanée
H319	Provoque une grave irritation des yeux
H334	Peut provoquer des symptômes d'allergie ou d'asthme ou des difficultés respiratoires par inhalation
H350	Peut causer le cancer
H351	Susceptible de provoquer le cancer
H361	Susceptible de nuire à la fertilité ou au fœtus
H372	Cause des lésions aux organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée
H400	Très toxique pour la vie aquatique
H410	Très toxique pour la vie aquatique avec effets à long terme
H412	Nocif pour la vie aquatique avec des effets à long terme

Ces informations sont basées sur nos connaissances actuelles et visent à décrire le produit uniquement aux fins de respect de la santé, de la sécurité et de la protection de l'environnement. Il ne doit donc pas être interprété comme garantissant une propriété spécifique du produit.

SDS US (GHS HazCom)